



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	8
Nombre de votants	38
Date de la convocation	20/06/2023
Certifié exécutoire le	27/06/2023
Date d'affichage	29/06/2023
Envoyé en préfecture le	30/06/2023

*Le vingt-six juin de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'espace mille sources à Bugeat, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE:** BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORD Jean-Pierre, BOURROUX François, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, , GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC SYLVIE, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, VIGROUX SARDENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** Delaunay Jean Paul, GAGE Pascal

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :**

**EXCUSES :** BOUCHOT Estelle (représentée), BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), JARRIGE Didier (donné procuration à PEYRAMAURE Pierre), LE MEUR Marion (donne procuration à SARDENNE Josiane), PETIT Christophe (représenté), ROME Hélène ( donne procuration à COUTURAS Alain), SENEJOUX Philippe (donne procuration à JENTY Philippe), URBAIN Jean Yves (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice).

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

**100-2023 : Aide Economique Alan RAUTUREAU à Tarnac**

Vu la convention avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII signée le 15 mars 2019

Vu la délibération 102-2018, 14-2019, 53-2019, 101-2019, 53-2020, 122-2020, 5-2021, 75-2021 modifiant le règlement d'intervention de CCV2M sur les aides économiques,

Vu la demande de Alan Rautureau et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier.

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire de Commune Vézère Monédières Millesources décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

- D'ATTRIBUER une aide économique à Alan RAUTUREAU de 4 116,21 € maximum pour son investissement,
- D'attribuer le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite de trois emplois créés dans les trois ans. (en équivalent ETP)
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 29/06/2023

Le Président Philippe JENTY

